

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Auguste-Jean-Stanislas Gouël, architecte, à Mons.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Paris le 20 septembre 1793; il habita sa ville natale jusqu'en 1815, époque à laquelle il s'établit à Compiègne, où il s'est occupé à diriger ou à surveiller, en qualité d'architecte, des travaux de construction de bâtiments, comme l'attestent les nombreux certificats délivrés par les personnes qui l'ont employé, certificats qui sont joints au dossier.

Au mois de juillet 1838, le sieur Gouël se rendit en Belgique, et il fixa sa résidence à Mons; sa position fut régularisée par un arrêté royal du 2 mars 1839, qui l'autorisa à établir son domicile dans ce royaume. Une résolution de la députation permanente du conseil provincial l'appela à remplir, à titre provisoire, les fonctions d'architecte provincial, à partir du 1^{er} novembre 1838, et ce mandat ayant été continué, il exerce encore aujourd'hui en cette qualité.

Les renseignements obtenus établissent que le pétitionnaire s'est toujours attaché à apporter le plus de soin et de zèle possible dans l'exercice de la

charge qui lui a été confiée; que sa conduite, tant morale que politique, est à l'abri de reproches, et qu'il trouve dans son emploi et les travaux qu'on lui confie, des moyens suffisants d'existence.

Le rapporteur,

HENOT.

Pour le président :

Eug. DE SMET.